

Webinaire

« *Le CSE et les RPS* »

Le lundi 17 mai 2021

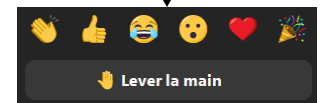
Animation : Franck GOUGAT

Organisation du Webinaire

- Utilisation de la plateforme Zoom
- Le Webinaire sera enregistré
- Le support de présentation sera mis à la disposition des participants
- Pour le confort de toutes et tous, il vous est demandé de :
 - Couper vos micros durant l'intervention
 - Poser vos questions :
 - Par écrit via le mode « Chat »



- Oralement en utilisation le mode « lever la main »



- Organisation de petits Sondages.

Petit rappel avant de commencer

Le rôle et les missions du Comité Social et Économique (CSE)

Rôle et mission

Le CSE est l'instance représentative unique du personnel pour les entreprises d'au moins 11 salariés.

Il représente la voix de tous les salariés auprès de la Direction de l'entreprise.

Entreprise de 11 à 49 salariés :

- Présentation des réclamations individuelles ou collectives sur les salaires
- Application du Code du Travail
- Préservation de la santé, la promotion de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Entreprises de 50 salariés et plus :

- +
- Gestions des activités sociales et culturelles
- Consultation obligatoire ou facultatives (l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise)

Quels sont les mots clés qui vous viennent à l'esprit pour parler des Risques Psycho-Sociaux (RPS)?

Représentation des RPS



- Les risques Psycho-Sociaux (RPS) regroupent les situations de :
 - ✓ **Stress**
 - ✓ **Violences externes,**
 - ✓ **Violences internes dont le harcèlement moral,**
 - ✓ **Sentiments de souffrance ou de mal-être au travail.**
 - ✓ **Harcèlements**

Apparition du stress



« Le stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.

Bien que le processus d'évaluation des contraintes et des ressources soit d'ordre psychologique, les effets de stress ne sont pas uniquement de nature psychologique. Il affecte également la santé physique, le bien-être et la productivité. »

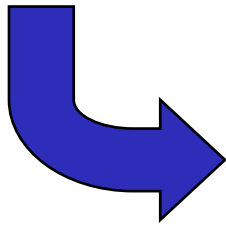
Source : Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail

3 phases à distinguer

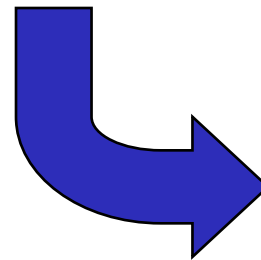
Travail avec
sources
de stress



Lors de quelle phase
pensez-vous que
« Le stress »
fait son apparition ?



Le ressenti
d'un état de tension
Le stress



Conséquences
sur la santé

Conséquences
économiques

Les différents types de stress

- Stress aigu
- Stress chronique
- Sur-stress ? Bon stress ? Mauvais stress ?

Les situations de travail reconnues comme délétères

- Le travail qui déborde
- Le travail qui oppose à l'intérieur (violences internes)
 - Le travail contre éthique
 - Le travail de facticité émotionnelle
- Le travail qui oppose à l'extérieur (violences externes)
 - Le travail qui expose à l'agression
- Le travail instable

Les enjeux de la prévention des risques professionnels pour l'entreprise

Humains et Sociaux

atteintes à la santé,
pénibilité du travail,
image de l'entreprise,
maintien dans l'emploi...



Économiques

coûts direct,
coûts indirect

...

Juridiques

réglementation,
poursuites l'employeurs et du
salarié...

Les conséquences sur la santé

Eventuellement visibles de l'extérieur :

- Fatigue permanente
- Agitation ou impatiences, baisse d'énergie,
- Perte de poids importante
- Sentiment de tristesse
- Perte des centres d'intérêt,
- Perte de la recherche du plaisir
- ...



Vécues par les personnes :

- Sentiment de culpabilité, d'impuissance, de dévalorisation
- Difficultés de concentration ou de raisonnement
- Troubles du sommeil
- Idée morbides
- Coronaropathies, syndrome métabolique
- Burn/Bore/Brown-out
- Syndrome anxio-dépressif
- Détresse psychologique
- ...

Et sans oublier les Troubles Musculo-Squelettiques

Les conséquences économiques



Des couts divers :

- Absentéisme
- Turn-over
- Désorganisation des équipes
- Démotivation des équipes
- Dégradation de la productivité
- Atteinte de l'image de l'entreprise
- Des reconnaissances de Maladies Professionnelles
- Des reconnaissances d'Accidents du Travail

Les Risques Psycho-Sociaux

Des risques professionnels à prévenir

***Donc déclaration d'Accident du Travail et/ou
de Maladie Professionnelle à réaliser
(Selon les circonstances et les conséquences)***

Réglementation

Obligations pour l'employeur



- Obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la sécurité physique et mentale des travailleurs (avec une obligation de résultat)

(Article L.4121-1 du Code du Travail)

Dans ce cadre il doit :

- ✓ Évaluer les risques prévisibles ou qui n'ont pas pu être évités
- ✓ Retranscrire cette évaluation dans le Document Unique
- ✓ Respecter les principes généraux de prévention

Les Risques Psycho-Sociaux sont donc concernés !

17/05/2021

Réglementation (suite)

Obligations pour l'employeur

■ D'autres textes :

- ✓ Loi de modernisation sociale 2002-73 du 17/1/2002
- ✓ L'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail
- ✓ Arrêté du 23 avril 2009 portant extension de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail
- ✓ Le plan d'urgence du ministère du travail
- ✓ Code du travail : chapitre sur la préservation de l'ordre public, des « relations sociales employeur/employé » (art L.1132-1, art L.2141-1, art L.1153-1, art L.1152-1 et l'art L.4121-1)
- ✓ L'accord national du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail
- ✓ Arrêté du 23 juillet 2010 portant extension de l'accord national interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail



Peines encourues



■ Code du travail

- ✓ Interdiction du harcèlement sexuel et moral et obligation de le prévenir (art L.1153-1, art L.1152-1)

Sanction : 1 an d'emprisonnement, 3 750 € d'amende

■ Code pénal

- ✓ Interdiction du harcèlement moral au travail (art 222-33-2)

Sanction : 1 an d'emprisonnement, 15 000 € d'amende

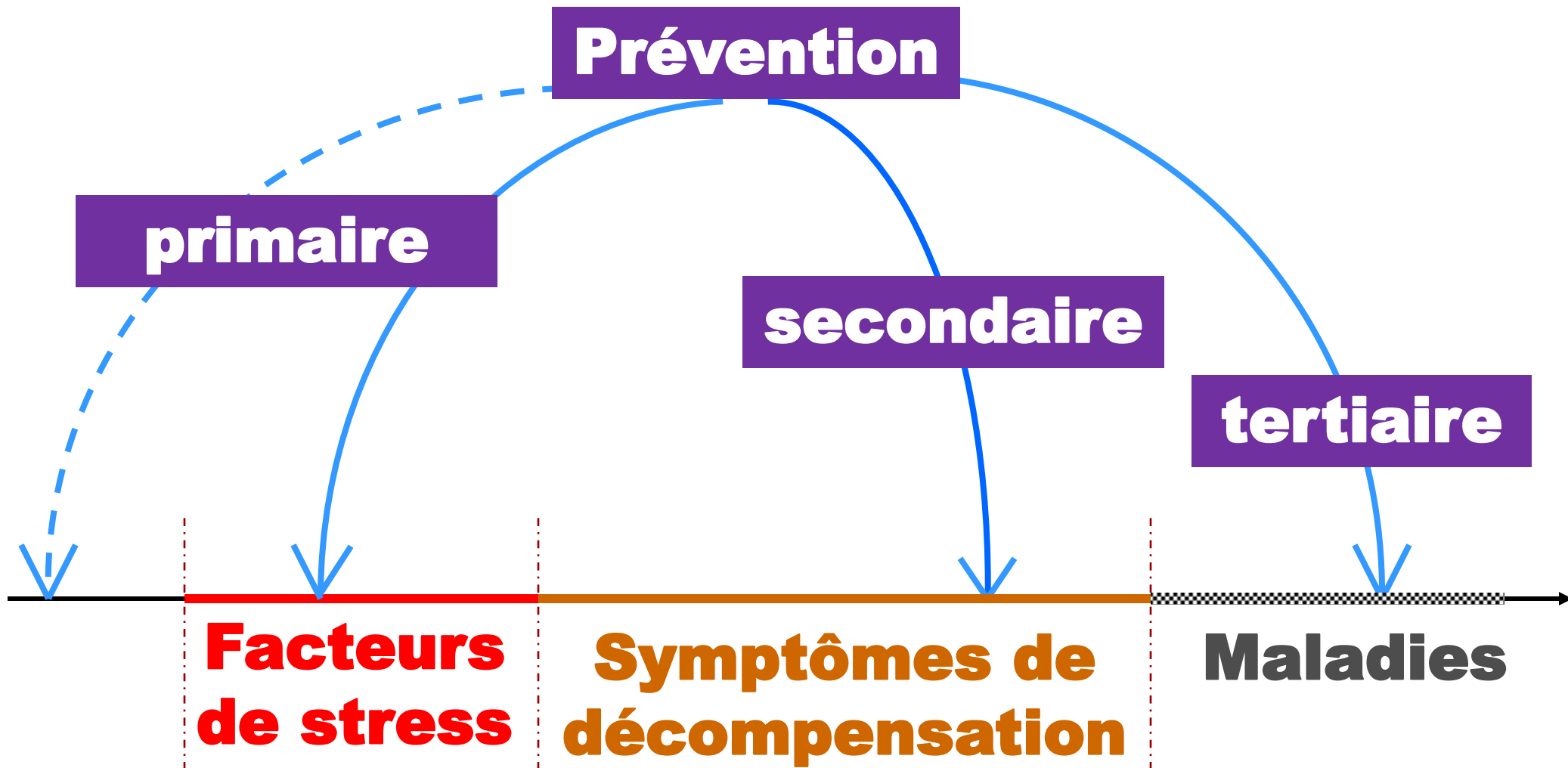
- ✓ Atteinte à la dignité de la personne (art 225-14)

Sanction : 5 ans d'emprisonnement, 150 000 € d'amende

■ Termes retenus par les juridictions :

- ✓ 4 niveaux d'agressions
- ✓ Types d'agressions envers les personnes ou envers les biens

Les 3 approches de prévention du stress



Comment le CSE ou la CSSCT peut agir en prévention ?

- S'assurer que les RPS sont traités à sa juste valeur dans le Document Unique.
- Rester à l'écoute de tous les salariés.
- Favoriser le Dialogue Social.
- Réaliser un état des lieux (de préférence avec le soutien de l'employeur) et restituer les résultats en séance de CSE.
- Mener des analyses
- Etre force de proposition.
- Mise en place de documents.
- Alerter l'employeur.
- Déclencher un appel à expert (dernier recours).
- Se former sur le sujet des RPS et au Dialogue Social
- ...

17/05/2021

Les acteurs à solliciter

- Le référent harcèlement (> 249 salariés).
- Le service des Ressources Humaines.
- Les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).
- Les Services Prévention de Santé au Travail.
- Les DREETS (Ex- DIRRECTE)
- Les ARACT (ou ANACT)
- Le Défenseur des droits
- Les organismes compétents ou experts
- D'autres CSE...

**Vous posez-vous
d'autres questions ?**